

# Dossier

## Charte POUR L' ENVIRONNEMENT & Concertation

PERSPECTIVE

### LIVRE BLANC ET CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT

Sollicité par la Communauté du Pays d'Aix (CPA), le CPIE du Pays d'Aix avec 29 associations qui ont adhéré à cette démarche, a élaboré des propositions pour l'élaboration de la Charte pour l'Environnement.

Ni exhaustives, ni parfaites, ces propositions constituent une solide base de départ. Faite pour durer cinq ans, la Charte sera complétée chaque année lors de sa révision.

Avec 108 actions inscrites et validées, cette Charte a le mérite de ne pas faire uniquement dans "l'effet d'annonce". En revanche, il ne faut pas faire endosser à la Charte ce qu'elle n'est pas : être la politique de toutes les politiques publiques.

Lors d'une réunion organisée par la CPA, le 3 décembre 2004, les élus ont présenté les politiques sectorielles - transports, déchets, énergies, bruits, air, forêt, habitat - qui forcément devront être compatibles et non contradictoires avec la Charte pour l'Environnement.

En 2003, le projet d'agglomération du Pays d'Aix a été voté. Plan de mise en cohérence de toutes les politiques sectorielles sur un territoire, il trouve son application dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le grand manquant à l'appel. En effet, le SCOT devra traduire l'organisation du territoire selon ces choix politiques. L'Etat ayant enfin qualifié son périmètre sur le Pays d'Aix, nous pouvons donc être optimistes quant à son avenir.

Une dimension importante reste essentielle pour la réussite d'une Charte pour l'Environnement : l'éducation à l'environnement, la formation des acteurs, la concertation pour une adhésion du plus grand nombre. C'est la raison d'être des Centres Permanents d'Initiatives Pour l'Environnement.

Reconnus d'utilité publique, c'est le rôle qui nous est assigné et nous entendons l'assurer pleinement avec les associations qui ont choisi de nous accompagner et de participer à une "contribution citoyenne" de la Charte.

Nicolas Desplats  
Directeur  
du CPIE du Pays d'Aix

inf 

supplément  
de la lettre  
de l'Atelier  
de l'Environnement  
n° 9 - janvier 2005

inf   
PAYS D'AIX

### UN RÉSEAU D'ASSOCIATIONS

#### AU CŒUR DE LA RÉFLEXION DU CPIE

*La diversité de nos associations membres (associations de protection de l'environnement au sens large, associations de protection d'un milieu spécifique, comités d'intérêts de quartier, associations d'éducation à l'environnement...), la variété de leurs missions, de leurs savoir-faire et de leurs connaissances du terrain constituent une vraie richesse et un capital précieux.*

*La mise en réseau et en synergie de ces forces vives par le CPIE du Pays d'Aix conduit à l'émergence d'un objectif commun : mener à bien des projets à caractère environnemental et travailler à l'échelon d'un même territoire. Cette volonté commune se traduit par une méthode de travail dans laquelle s'articulent l'approche transversale des thèmes traités (éco-citoyenneté, éducation à l'environnement, patrimoine naturel...) et l'approche territoriale qui donne une réalité à l'action de terrain.*

## LA CHARTE : POURQUOI ?

### CONCERTATION CITOYENNE ET RAISON D'ÊTRE D'UNE CHARTE

La Charte pour l'Environnement du Pays d'Aix a pour objectif de concilier le dynamisme du territoire, la préservation de son patrimoine naturel et la qualité de vie qui y est associée. Pour cela, elle doit non seulement faire appel à des savoirs et des compétences techniques en matière d'environnement, mais également à une connaissance des pratiques et des usages quotidiens. Or cette connaissance appartient avant tout aux citoyens qui, par leur occupation de l'espace et leur mode de vie, sont les premiers observateurs de l'environnement.

La gestion de l'environnement concerne de nombreux acteurs sur le Pays d'Aix: la CPA, les communes, les services de l'Etat, les collectivités territoriales partenaires (Conseil Régional, Conseil Général) ainsi que les acteurs économiques, les associations et les citoyens. En outre, les démarches de Charte pour l'Environnement, issues de la circulaire ministérielle du 11 juin 1994, visent "à favoriser l'intégration de l'environnement par l'ensemble des acteurs d'un territoire et sur les objectifs prioritaires définis en concertation."

Une Charte pour l'Environnement doit reposer sur une démarche partenariale, permettant aux différents acteurs présents de s'exprimer, d'enrichir la réflexion commune et de s'approprier le débat pour devenir acteurs de la Charte!

C'est dans cet état d'esprit que la CPA, en charge de l'élaboration de la Charte, a souhaité s'investir. Des groupes de "consultation professionnelle" ont été mis en place par ses services. Pour renforcer ce dispositif, la CPA a également sollicité le CPIE du Pays d'Aix afin de mobiliser les associations en les faisant participer à cette concertation.

## LA CHARTE : COMMENT ?

### UNE DEMARCHE DE CONCERTATION, FORTE DE 29 ASSOCIATIONS

Pour contribuer activement à l'élaboration de la Charte, 29 associations membres du CPIE (environnement, cadre de vie et consommateurs) ont été organisées en 3 groupes de travail:

- Environnement, paysage, agriculture, patrimoine et aménagement du territoire,
- Ecologie Urbaine (pollution, nuisances, risques et énergie),
- Sensibilisation et éducation à l'environnement, écocitoyenneté et formation.

Pour cela, 2 réunions de préparation et 4 réunions par groupe de travail (soit 16 réunions) ont eu lieu.

#### Deux objectifs principaux étaient poursuivis:

- Nourrir la réflexion sur les actions à inscrire dans la Charte,
- Informer les élus et les responsables techniques des attentes des associations.

Pour ce faire, différentes étapes obligatoires étaient nécessaires: analyse du diagnostic, échanges sur les enjeux du territoire, choix des enjeux prioritaires et échanges sur des propositions d'actions, et enfin présentation et échange des propositions avec des élus de la communauté en charge du dossier.

Le résultat de cette réflexion commune s'est traduit dans un livre blanc\*.

\* Document à consulter au CPIE

## LES 29 ASSOCIATIONS

- **ADAVA-ADTC** (Association pour le Développement des Transports en Commun, du Vélo et de la Piétonisation)
- **ADSR** (Association de Défense des Sites du Réaltor)
- **AECV Eguilles** (Association Eguillenne du Cadre de Vie)
- **ANATHOL** (Animation et Activités au Tholonet)
- **APMNE** (Association Pour la Maison de la Nature et de l'Environnement)
- **ARPA** (Association pour la Restauration du Patrimoine Aixois)
- **ASV** (Association pour Ste Victoire)
- **Association des Amis du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix**
- **Association Pont de Béraud-Torse-RICM**
- **AVE** (Association Venelles Environnement)
- **CAP Pont de Béraud**
- **CDQVE St Cannat** (Comité de Défense de la Qualité de la Vie et de l'Environnement)
- **CEEP** (Conservatoire, Etudes des Ecosystèmes de Provence)
- **Choisir sa Santé**
- **CIQ Cœur de Ville**
- **CIQ Est**
- **CIQ Les Granettes St Mitre, Pey Blanc**
- **CIQ Les Pinchinats**
- **CIQ Puyricard**
- **CIQ St Jérôme Cuques**
- **CIQ Vallée de La Barque et environs**
- **CIQ Venelles**
- **CLE** (Comité de Lutte pour l'Environnement)
- **Collectif anti-incinérateur Gardanne**
- **IPF** (Institut pour la Protection et la Valorisation de la Forêt Méditerranéenne)
- **Ligue de Défense des Sites Ste Victoire**
- **MNLE Vitrolles** (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement)
- **Piste Sud**
- **UFC - Que Choisir**

## LE LIVRE BLANC DE LA CHARTE

### ORIENTER

L'échange et la réflexion entre les associations ont permis d'identifier de grandes orientations à donner à la Charte pour l'Environnement:

- Meilleure connaissance technique de l'état de l'environnement sur le territoire du Pays d'Aix,
- Lisibilité et cohérence des différentes politiques publiques mises en œuvre sur le territoire,
- Prise en compte de l'environnement dans les différents projets et politiques de planification du territoire,
- Réduction de pollutions et nuisances à la source, notamment par la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté afin de promouvoir des comportements "éco-responsables",
- Renforcement des dispositifs et outils de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et d'écocitoyenneté.

### PROPOSER

Au cours des séances de travail, chaque association participante s'est appuyée sur sa propre expérience de terrain pour formuler des propositions concrètes. Ces propositions font apparaître des thèmes principaux:

- la préservation du paysage local,
- la lutte contre les incendies de forêt,
- la défense de l'agriculture et des produits de qualité,
- les déplacements et la pollution de l'air,
- le traitement et l'élimination des déchets et des décharges sauvages,
- la publicité anarchique,
- l'éducation à l'environnement,
- l'écocitoyenneté et la formation.

Ces propositions traduisent et illustrent les principes généraux que défendent les associations. Elles peuvent alors servir de base de réflexion pour établir le programme d'action de la Charte pour l'Environnement.

## MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

### CONTRIBUER

Traditionnellement la concertation citoyenne s'exerce en amont des projets, c'est-à-dire au stade de la conception. Le CPIE, ainsi que les associations adhérentes souhaitent prolonger cette pratique citoyenne.

Conscientes des enjeux, les associations estiment que leur rôle est aussi d'accompagner la mise en œuvre du projet une fois son adoption devenue effective.

Cette contribution citoyenne donnerait aux associations l'occasion de contribuer activement aux projets qui s'inscriront dans la ligne directe de la Charte, en apportant leurs expériences, leurs propositions et leurs connaissances du terrain. Cela leur permettrait également de continuer à s'approprier le projet dans sa phase de mise en œuvre et d'y participer. Ceci renforcerait sa compréhension et son acceptation par le plus grand nombre.

## LES ACTIONS DU CPIE

### CONTRIBUER ET AGIR

Le CPIE intervient à deux niveaux dans le programme d'actions 2005. Maître d'œuvre pour la coordination et, selon les cas, la conception des programmes d'éducation à l'environnement accompagnant les politiques environnementales de la CPA, il est maître d'ouvrage de 6 projets. D'autre part, il peut accompagner des associations membres dans le montage et la réalisation de leurs projets.

## ZOOM SUR 2 PROJETS EN RESEAU

### DÉCHETS À LA SOURCE

De nombreuses associations du Pays d'Aix souhaitent agir pour la récupération et le recyclage des déchets. La CPA a entrepris une action ambitieuse qui vise à organiser la collecte sélective des déchets ménagers sur tout son territoire d'ici 2006. En complément de cette action, les associations membres du CPIE du Pays d'Aix souhaitent s'investir pour inciter les consommateurs à réduire les déchets à la source et responsabiliser les habitants du Pays d'Aix à la gestion des déchets.

Une exposition itinérante sera mise à disposition des associations et de leurs adhérents pour sensibiliser les habitants du Pays d'Aix à la problématique des déchets, et notamment à leur réduction à la source.

### LE RÉSEAU VERT

Les associations membres du CPIE ont observé que de nombreux espaces périurbains d'une grande qualité environnementale étaient menacés par des dégradations irréversibles faute d'entretien, de la déprise agricole ou d'une fréquentation anarchique. Certains de ces espaces pourraient être reliés entre eux par la réhabilitation des chemins ruraux, aboutissant ainsi à la création de "couloirs verts".

Elles souhaitent répertorier ces espaces, les décrire et les observer pour envisager leur protection et leur mise en réseau partiel. Un groupe de travail sera constitué au sein du CPIE pour organiser l'inventaire des milieux les plus menacés, devenir relais et médiateurs entre les différents partenaires, engager une étude foncière et proposer des aménagements.

## CONCERTATION

### UNE DEMARCHE DE CONCERTATION ORGANISEE AUTOUR DE TEMPS FORTS :

- Participation de l'Atelier de l'Environnement aux comités techniques, comités de pilotage et groupes de concertation institutionnels mis en place par la CPA.
- Communication, diffusion d'informations aux associations.
- Animation de groupes de réflexion, d'échanges et de propositions.
- Synthèse des débats et des propositions pour communication aux élus du Pays d'Aix et aux services de la CPA.
- Synthèse des orientations affirmées par les associations en préambule à la Charte pour l'Environnement

# LA CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT EN RÉSUMÉ

## LA CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT DÉCLINE TROIS ORIENTATIONS PRISES POUR LE TERRITOIRE :

- Prévenir les impacts sur l'environnement
- Réduire les nuisances et les pollutions
- Renforcer la citoyenneté

## CHAQUE ORIENTATION SE DÉCLINE EN PLUSIEURS OBJECTIFS RÉPONDANT AUX 9 ENJEUX QU'ELLE RECOUVRE :

### Prévenir les impacts sur l'environnement :

- 1 Prévenir et anticiper les impacts et les risques en améliorant les connaissances et les technologies
- 2 Prendre en compte l'environnement dans les projets d'aménagement et les outils de planification

### Réduire les nuisances et les pollutions :

- 3 Réduire la pollution et les nuisances relatives aux déplacements
- 4 Réduire les pollutions, les nuisances et les risques liés aux activités industrielles, commerciales et de service
- 5 Améliorer les performances environnementales et la sécurité du patrimoine bâti urbain
- 6 Protéger, gérer et valoriser les espaces patrimoniaux, naturels et agricoles

### Renforcer la citoyenneté :

- 7 Sensibiliser le grand public
- 8 Eduquer les enfants et les jeunes à l'environnement
- 9 Former les acteurs, les professionnels et les décideurs

## UNE CHARTE EN ACTIONS

**Autours de 8 thèmes, 108 actions ont été prédéfinies pour le plan d'action 2005 :**

- Opérations transversales
- Espaces naturels et paysages
- Risques majeurs
- Eau
- Déchets
- Energie
- Air
- Bruit

## UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

La CPA, avec ses partenaires, s'engage à apporter son expertise sur des projets non suffisamment définis pour figurer dans le plan d'action 2005, dans le but de les concrétiser et de les inscrire dans les prochains plans d'actions.

## LES MAÎTRES D'OUVRAGE EN 2005

**41 porteurs de projet pour 108 actions.**

CPA : 42 %  
Communes : 17 %  
Associations : 18 %  
Autres collectivités : 10 %  
Privés : 8 %  
Etat : 5 %

## TOTAL DES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES

environ 385 000 000 €  
en investissement  
15 000 000 €  
en fonctionnement  
pour les 5 ans

## FONCTIONNEMENT

Encadrée par la circulaire ministérielle du 11 juin 1994, la démarche Charte comprend quatre étapes successives :

- la réalisation du diagnostic préalable
- la définition d'une stratégie globale
- la constitution d'un programme d'actions
- l'évaluation annuelle des actions conduites

Comme toutes les Chartes pour l'Environnement, elle sera cosignée par la Communauté du Pays d'Aix et par le représentant de l'Etat. Sa durée initiale est de cinq ans.

## RESULTATS ESPERES

Réalisée pour améliorer le cadre de vie du Pays d'Aix et pour assurer la prise en compte des problématiques environnementales dans le développement du territoire, la Charte permettra surtout une mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs, publics et privés, qui y vivent et le font vivre.

La CPA s'engage à rendre public chaque année le bilan des actions entreprises.

La Charte pour l'Environnement est animée par le Vice-Président délégué à l'environnement et le service Ecologie Urbaine de la CPA.

## INFOS PRATIQUES

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service écologie urbaine au 04.42.91.55.83

